

LES ORGANISMES INVASIFS

Rédaction : M Roussel

Mise à jour : août 2008

Les espèces invasives : une menace permanente pour l'homme et la biodiversité !

DEFINITIONS ET ETAT DES LIEUX

Une espèce invasive ou envahissante est une espèce vivante exotique qui devient, en proliférant, un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels.

Pour autant, toute espèce introduite ne deviendra pas invasive. Seul environ 1 % des espèces introduites hors de leur milieu survivent et pulluleront ou généreront des « perturbations majeures. En janvier 2008, plus de 10 000 espèces animales et végétales ont été répertoriées dans la catégorie « espèces exotiques envahissantes » par le programme Daisie (Delivering Invasive Species Inventories for Europe), sous l'égide de l'Union Européenne.

IMPACT

D'après ce même programme, 15 % des espèces recensées produiraient des dégâts avérés sur l'environnement, l'économie ou la santé.

Ces espèces invasives peuvent impacter considérablement sur la biodiversité, soit par la concurrence qu'elles exercent pour l'espace (ex : [Caulerpa taxifolia](#), « l'algue tueuse » en méditerranée), soit indirectement par des substances écotoxiques ou inhibitrices qu'elles émettent pour d'autres espèces, ou simplement parce qu'elles ne sont pas consommables par les herbivores natifs.

A titre d'exemple, [la renouée du Japon, Fallopija japonica ou Reynoutria japonica](#), invasive des berges de cours d'eau et de talus fait significativement reculer la biodiversité là où elle s'étend en taches très monospécifiques.

Secondairement, elle fait reculer les populations d'amphibiens, reptiles, et oiseaux ainsi que de nombreux mammifères des habitats ripicoles, car ces derniers dépendent directement ou indirectement des espèces herbacées autochtones et/ou des invertébrés associés pour leur survie.



Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme **une des grandes causes de régression de la biodiversité**, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et la chasse/pêche/surexploitation de certaines espèces.

La facture induite par ces organismes serait de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour l'économie européenne.

LES ORGANISMES INVASIFS

Rédaction : M Roussel

Mise à jour : août 2008

FACTEURS FAVORISANTS

Le commerce des plantes ornementales exotiques constitue une voie privilégiée d'invasion biologique. De manière générale, **la globalisation des échanges constitue le principal facteur favorisant la prolifération de ces espèces** avec les vecteurs multiples que constitue l'ensemble des moyens de transport.

QUELQUES EXEMPLES D'ESPECES VEGETALES INVASIVES

Parmi ces espèces, deux, particulièrement, posent des **problèmes de santé publique** et sont à surveiller avec attention :

[Les Berces du Caucase \(Heracleum mantegazzianum\).](#)

Elles possèdent des dimensions spectaculaires : **hauteur de 3 à 5 m**, **tiges épaisses** d'un diamètre jusqu'à 10 cm, creuses, souvent parsemées de **rouge**, **fleurs blanches, en ombelles atteignant 50 cm de diamètre, 50 à 150 rayons**, floraison en de juillet à août. Leur progression sur les cours d'eau et sur les talus routiers, notamment en Rhône Alpes, commence à devenir d'autant plus inquiétante, que ces plantes ont de **très fortes capacités de germination et sont très toxiques par simple contact avec la peau**, (cloques et brûlures à posteriori sous l'effet du soleil) notamment chez les personnes sensibles.



Les Berces du Caucase : une taille impressionnante, de grandes et nombreuses ombelles et **une sève fortement phototoxique** pouvant entraîner des brûlures du troisième degré ! **Une plante à éradiquer et à ne pas manipuler sans protection**



Elles ne doivent pas être confondues avec l'espèce indigène, [la Berce des prés \(Heracleum spondylium\)](#) de dimensions beaucoup plus modestes.

LES ORGANISMES INVASIFS

Rédaction : M Roussel

Mise à jour : août 2008

[L'ambrosie. \(Ambrosia artemisiifolia\).](#)



Herbe de 20 à 120 cm de haut avec un port de buisson, **feuilles vert uniforme des deux côtés, très découpées** et à divisions dentées.

Elle colonise les terrains remaniés, les friches et aussi les bords de rivière.

Ne pas confondre l'ambrosie avec [l'Armoise commune](#), espèce non invasive (Artemisia vulgaris), très grande (1.2 m à 2 m) et aux feuilles un peu moins échanquées.



Selon la mythologie Grecque, cette « nourriture des dieux » procurait l'immortalité mais, de nos jours, elle est plutôt qualifiée de "**polluant biologique**" par les médecins, tant ses impacts sur la santé sont importants : rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme.... En effet, durant la floraison, elle libère une grande quantité de **pollen responsable de fortes réactions allergiques** : 10% de la population du Rhône et outre Atlantique, du Québec serait ainsi affectée par cette plante. Au Québec, l'estimation du coût santé induit par cette plante serait de plus de 30 millions d'euros par an.

D'autres espèces végétales invasives peuvent également être citées :

* [le cerisier tardif \(Prunus serotina Ehrh\)](#) devenu invasif en France et notamment en forêt de Compiègne.

* [Buddleja davidii \(buddleia\) ou l'arbre à papillons,](#)

Arbuste originaire de Chine largement utilisé comme plante ornementale.

Il se reproduit facilement par bouturage et est en pleine extension sur de très nombreuses rivières.



LES ORGANISMES INVASIFS

Rédaction : M Roussel

Mise à jour : août 2008

[L'orobanche du colza](#) en Poitou Charentes et régions limitrophes.

[Les Jussies \(Ludwigia sp.\)](#).



Ces plantes aquatiques, originaires d'Amérique du Sud, ont été introduites dans le midi de la France vers 1830.

Elles progressent depuis une trentaine d'années sur les rivières et étangs de toute la France. Elles sont pérennes (rhizomes) et se multiplient surtout par bouturage (arrachage des tiges).

QUELQUES EXEMPLES D'ESPECES ANIMALES INVASIVES

- * **le lapin en Australie** : 24 lapins furent introduits en 1874 et se reproduisirent très rapidement. Afin d'arrêter les dégâts provoqués par ces animaux devenus des millions, les Australiens relâchèrent des renards, jusqu'ici absents de l'île-continent, qui s'attaquèrent aux marsupiaux.
- * **les "tortues de Floride"** (*Trachemys spp.*), relâchée dans la nature quand elles deviennent trop grandes, et qui concurrencent fortement les espèces natives d'Europe, comme la cistude
- * **la grenouille taureau et le frelon asiatique** dans le Sud-Ouest de la France
- * **la coccinelle asiatique** dans la moitié Nord de la France
- * **le ragondin**, échappé d'élevages, grand destructeur de berges et sans prédateur naturel à l'état adulte en Europe
- * **l'écureuil gris** qui provoque une forte régression de l'écureuil roux au Royaume-Uni

CADRE REGLEMENTAIRE

Aucun plan d'action communautaire n'existe à ce jour à la différence des Etats Unis ou de la Nouvelle Zélande. En France, **l'arrêté du 2 mai 2007** interdit seulement la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de deux plantes, [Ludwigia grandiflora \(Ludwigie à grande fleurs\)](#) et *Ludwigia peploides* (Jussie), et vise à limiter leur extension.

STRATEGIES ET MESURES DE LUTTE

De manière générale, la question n'est pas de savoir comment éradiquer ces espèces invasives mais comment limiter leur impact. En effet, une fois ces dernières solidement installées sur un territoire, leur capacité d'extension les rend difficilement contrôlable d'où **la nécessité d'une détection très précoce des premiers individus ou plantes afin d'éviter leur propagation.**

LES ORGANISMES INVASIFS

Rédaction : M Roussel

Mise à jour : août 2008

Des axes de prévention et de contrôle sont néanmoins possibles :

* Avoir une meilleure connaissance des espèces invasives : les bases référencées dans le chapitre « pour en savoir plus » fournissent des listes voire des fiches techniques détaillées

* Informer et sensibiliser le public aux dangers des espèces invasives et notamment les jardineries, les aquariophiles, les paysagistes, faire connaître au grand public et aux médecins certaines plantes urticantes ou allergogènes.

* Utiliser des méthodes de contrôle (ou d'éradication) des espèces invasives par une combinaison de techniques :

- mécaniques : arrachage, extraction, fauche, récolte.

- chimiques : utilisation d'herbicides ciblés et homologués. La liste des produits homologués par usage est disponible à l'adresse suivante : : <http://www.e-phy.agriculture.gouv.fr/>. Cette technique sera à éviter sur des milieux sensibles tels que les zones humides ou les cours d'eau.

- écologiques : comme l'assèchement pour juguler l'invasion de la Jussie.

Par ailleurs, des stratégies de lutte spécifiques à chaque espèce sont précisées dans les fiches techniques (ex : Jussie, Ambroisie, Berce,...).

POUR EN SAVOIR PLUS : listes et bases de données

Une liste indicative de plantes invasives est donnée sur le site wikipédia à l'adresse suivante : http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_d%27esp%C3%A8ces_invasives.

La Global Invasive Species Database ou GISD est une base de donnée mondiale, en anglais, des espèces envahissantes. De référence libre sur internet, elle concerne les animaux comme les micro-organismes et les plantes : http://fr.wikipedia.org/wiki/Global_Invasive_Species_Database

Base de données du programme DAISIE de la commission Européenne : <http://www.europe-aliens.org/>

Base de données de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) avec des fiches techniques : http://www.eppo.org/QUARANTINE/ias_plants.htm

SOURCES

* <http://fr.wikipedia.org/>

* <http://www.lemonde.fr/web> du 17/01/08 « plus de 10000 espèces exotiques mettent en danger la biodiversité européenne »

Afin de limiter leur extension parfois très rapide, il importe d'identifier et de localiser le plus tôt possible tout foyer de ces plantes invasives pour prendre les mesures adéquates.

C'est pourquoi, en présence d'une de ces plantes, veuillez nous signaler sa localisation au SRPV de Déville : Tel 02 32 82 96 00